



## Annulation réservation hôtel suite aux attentats

Par **ggweb**, le 17/11/2015 à 22:13

Bonjour,

Dans le cadre de ma profession, je devais monter pour participer à un Salon sur Paris qui a été annulé par le ministère suite aux attentats de vendredi. Etant fonctionnaire, j'avais réservé à mes frais, un hôtel pour la nuit de mercredi 18/11 via Booking.fr en prenant soin qu'il soit annulable (tarif plus cher pour le coup).

Malheureusement il n'était annulable que jusqu'au vendredi 13... Quand j'ai appris dimanche l'annulation de mon évènement, j'ai de suite tenté d'annuler mon hôtel, mais les frais d'annulation s'élèvent au prix total de la chambre... Malgré la proclamation de l'état d'urgence, plusieurs interventions de Booking auprès de l'hôtel et mes appels, l'hôtel refuse d'annuler sans frais (ou même à moindre frais). Je trouve leur indifférence détestable en cette période de deuil national. Existerait-il un recours ?

Merci pour vos réponses.

GC

Par **Lag0**, le 18/11/2015 à 07:48

[citation]Je trouve leur indifférence détestable en cette période de deuil national.[/citation]

Bonjour,

D'un autre coté, si l'on vous disait : "en cette période de deuil national, vous continuez de travailler mais on ne vous paie plus", vous trouveriez cela naturel ? C'est un peu ce que vous demandez à l'hôtelier d'accepter...

Par **morobar**, le 18/11/2015 à 08:28

**BONJOUR** marque de politesse

C'est d'autant plus vrai que les hôteliers sont pressurés par ces plateformes de réservations en ligne, et c'est donc le problème de cette centrale que de servir à quelque chose autrement que percevoir une commission éhontée de 35 ou 40% des nuitées sans réel service rendu.

Par **ggweb**, le 18/11/2015 à 10:11

Bonjour,

Si je comprends bien il est normal que je paye l'intégralité d'un service qui ne me sera pas rendu... Alors que ma demande a été faite le dimanche pour le mercredi... C'est bizarre, mais la très grande majorité des hôtels qui ont été sollicités ont été compréhensifs et ont accepté sans hésiter ces annulations...

Et pour en revenir à ce que vous dites "si l'on vous disait : "en cette période de deuil national, vous continuez de travailler mais on ne vous paie plus", Combien de pompiers, médecins, infirmières qui n'étaient pas en services ainsi que des restaurateurs et autres ont participé activement au secours sans demander de contrepartie financière... c'est une question de moralité. Cet argent que l'hotel va encaisser alors qu'il ne lui aura nécessité aucun travail, cela ne m'aurait absolument pas dérangé qu'il soit utilisé pour aider toutes ces personnes qui ont vécu l'horreur !

Par **Lag0**, le 18/11/2015 à 10:16

Là, vous mélangez un peu tout et nous allons donc en rester là !

Vous mettez sur le même niveau l'intervention de secours et l'aide aux personnes en danger avec votre réservation d'hôtel pour participer à un salon commercial (vous êtes exposant ?) ! D'ailleurs, comment se fait-il que ce ne soit pas votre employeur qui paie cette réservation si c'est dans le cadre professionnel ?

Par **ggweb**, le 18/11/2015 à 10:59

Tout simplement car en tant que fonctionnaires, c'est à nous de faire l'avance ! Et même si mon employeur qui est l'éducation nationale avait pris en charge cette réservation, j'estime que ce n'est pas à nos impôts de régler ce service qui n'aura pas été rendu !

Et non je n'ai pas l'impression de tout mélanger, dans les jours qui ont suivi ces attentats, les gens sont solidaires entre eux, on aurait fait n'importe quoi pour apporter notre contribution, aussi petite soit-elle. Ces circonstances auraient pu induire un peu de compassion de la part de cet hotel et faire en sorte d'accepter l'annulation à 3 jours alors que leur règles l'autorisait jusqu'à 4 jours... surtout que ce service annulation, je l'ai bien entendu payé !

Mais effectivement, restons en là !